

COMPTE-RENDU INTEGRAL

des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 11
En fonction : 09
Présents : 08

SEANCE DU 02 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Richard MULLER, Maire

Membres présents : Mmes et MM HILD Edith (1^{ère} Adjointe), FORTMANN Marc (2^{ème} Adjoint), FREY Hubert, DORN Clarisse, RITTER Mathieu, BALTZER Jérôme, FRITZINGER Laurent.

Absent(e)s excusé(e)s: M. BEYER Patrick.

Absent(s) non excusé(s): /

Date de convocation : 26 mars 2019 – Date d'affichage : 26 mars 2019
Ouverture de la séance : 19h30

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte de gestion de l'exercice 2018

- A. Budget général
- B. Budget annexe : Lotissement Kirchweg 4/5^{ème} tranche

2. Adoption du compte administratif de l'exercice 2018

- A. Budget général
- B. Budget annexe : Lotissement Kirchweg 4/5^{ème} tranche

3. Affectation du résultat 2018

- A. Budget général
- B. Budget annexe : Lotissement Kirchweg 4/5^{ème} tranche

4. Fiscalité directe locale 2019

5. Chasse 2015-2024 : affectation du produit de la chasse

6. Adoption du budget primitif 2019

- A. Budget général
- B. Budget annexe : Lotissement Kirchweg 4/5^{ème} tranche

7. Conseil Départemental du Bas-Rhin : convention pour l'Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement

8. Divers

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé par les conseillers.

1. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

A. BUDGET GENERAL

B. BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5E TRANCHE

A. COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET GENERAL

Le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2018. Il comporte les résultats de clôture identiques à ceux du compte administratif 2018.

APRES PRESENTATION ET DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le compte de gestion établi par le comptable du Trésor de Bouxwiller, au titre de l'exercice 2018 ;

- a. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats de la gestion 2018 suivants :

Compte administratif Compte de gestion	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	+ 63 908,87 €	- 39 898,22 €
Résultat reporté N-1	+ 4 707,48 €	+ 45 200,55 €
Résultat de clôture	+ 68 616,35 € (1)	+ 5 302,33 € (2)
	TOTAL (3) = (1)+(2)	+ 73 918,68 €

Votants : 08
Pour : 08
Contre : /

- b. déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

B. COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ANNEXE : Lotissement Kirchweg 4/5è tranche

Le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2018. Il doit concorder avec le compte administratif 2018.

APRES PRESENTATION ET DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le compte de gestion établi par le comptable du Trésor de Bouxwiller, au titre de l'exercice 2018 du budget annexe du lotissement Kirchweg 4/5è tranche ;

Votants : 08

Pour : 08

Contre : /

Compte administratif Compte de gestion	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0,00 €
Résultat reporté N-1	+ 779,77 €	0,00 €
Résultat de clôture	+ 779,77 € (1)	0,00€ (2)
	TOTAL (3) = (1)+(2)	+ 779,77 €

- a. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- b. déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable du Trésor, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

2. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

A. BUDGET GENERAL

B. BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5E TRANCHE

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET GENERAL

Le Maire présente le compte administratif 2018 par chapitre et quitte la salle au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Mme HILD Edith, adjointe au maire, **approuve** à l'unanimité le compte administratif 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 224 969,51 €

Recettes : 288 878,38 €

Résultat de l'exercice : Excédent : + 63 908,87 €

Résultat N-1 : + 4 707,48 €

SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE + 68 616,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 53 211,41 €

Recettes : 13 313,19 €

Résultat de l'exercice : Déficit : - 39 898,22 €

Résultat N-1 : + 45 200,55 €

SOIT UN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE + 5 302,33 €

RESULTAT GLOBAL : EXCEDENT : + 73 918,68 €

B. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE : Lotissement Kirchweg 4/5è tranche

Le Maire présente le compte administratif 2018 du budget annexe : lotissement Kirchweg 4/5è tranche par chapitre et quitte la salle au moment du vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Mme HILD Edith, adjointe au maire, **approuve** à l'unanimité le compte administratif du budget annexe : lotissement Kirchweg 4/5è tranche - exercice 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

Résultat de l'exercice : Excédent 0,00 €

Résultat N-1 : + 779,77 €

SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE + 779,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

Résultat de l'exercice : Excédent : 0,00 €

Résultat N-1 : 0,00 €

RESULTAT GLOBAL : EXCEDENT : + 779,77 €

Votants : 08

Pour : 08

Contre : /

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2018

A. BUDGET GENERAL

B. BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5E TRANCHE

M. le Maire rejoint la salle du Conseil Municipal pour délibérer sur l'affectation du résultat.

A. BUDGET GENERAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'obligation pour les collectivités locales conformément à l'instruction M14 de reprendre les résultats d'un exercice au budget de l'exercice suivant ;

VU l'adoption ce jour du compte administratif de l'exercice 2018 ;

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de + 68 616,35 € et un excédent d'investissement de + 5 302,33 €.

Votants : 08

Pour : 08

Contre : /

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation à l'unanimité comme suit :

- l'excédent d'investissement pour un montant de **5 302,33 €** est reporté en recettes d'investissement – **compte 001** ;
- l'excédent de fonctionnement, soit **68 616,35 €**, en recettes de fonctionnement – **compte 002**.

B. BUDGET ANNEXE : Lotissement Kirchweg 4/5è tranche

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le compte administratif de 2018, ce jour ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement + 779,77 € ;

DECIDE A L'UNANIMITE,

de reporter le résultat au budget annexe du lotissement Kirchweg 4/5è tranche 2019.

4. FISCALITE DIRECTE LOCALE 2019

Le Maire rappelle les taux de la fiscalité directe locale de 2018.
Il propose au Conseil, de ne pas modifier les taux pour l'année 2019 :

APRES DELIBERATION,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DECIDE de ne pas modifier les taux pour l'année 2019.

Votants : 08
Pour : 08
Contre : /

	Taux 2019
Taxe d'habitation	9,88
Taxe sur le foncier bâti	12,78
Taxe sur le foncier non bâti	56,84

5. CHASSE 2015-2024 : AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

Votants : 08
Pour : 08
Contre : /

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'AFFECTER le produit de la location du droit de chasse des particuliers (4 274,64 €) au budget de l'Association Foncière d'Obersoultzbach pour l'année 2019.

6. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

A. BUDGET GENERAL

B. BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5E TRANCHE

A. BUDGET GENERAL

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE à l'unanimité le **BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE**, arrêté à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 342 165,00 €

Recettes : 342 165,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 52 300,00 €

Recettes : 52 300,00 €

B. BUDGET ANNEXE : Lotissement Kirchweg 4/5è tranche

Après approbation du budget général, le Maire présente le budget annexe 2019 du Lotissement Kirchweg 4/5è tranche.

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE le **BUDGET ANNEXE 2019 DU LOTISSEMENT KIRCHWEG 4/5E TRANCHE**, arrêté à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 779,77 €

Votants : 08
Pour : 08
Contre : /

Recettes : 779,77 €
SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : Néant
Recettes : Néant

7. CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN : CONVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE A LA VOIRIE ET A L'AMENAGEMENT (ATVA)

Suite à la suppression par l'Etat de l'ATESAT (aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) au 1^{er} janvier 2014 le Département a décidé de compléter son offre d'accompagnement auprès des communes et groupements de communes du Bas-Rhin par le dispositif ATVA : l'Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement.

Cet accompagnement comporte deux volets, d'une part, le conseil gratuit, et d'autre part, les missions facturées qui relèvent du champ concurrentiel, compte tenu de l'absence d'un cadre légal conférant cette compétence aux Départements.

Dans ce contexte, pour bénéficier du conseil gratuit, le Conseil Départemental du Bas-Rhin propose aux communes ou groupements de communes qui le souhaitent de conclure une convention, et ce dans l'attente de l'adoption éventuelle d'un nouveau dispositif par le législateur.

Le Maire propose de signer avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin une convention pour bénéficier de ce service.

**APRES DELIBERATION,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
autorise** le Maire à signer cette convention.

Votants : 08
Pour : 08
Contre : /

8. DIVERS

8-1 DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire fait part de la décision prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

↳ Décision relative à des travaux de modification et de mise en conformité de l'installation électrique de la buanderie et des sanitaires de l'école effectués par l'entreprise **Electricité MEYER** de Bouxwiller, pour un montant de 2 126,44 € HT **soit 2 551.73 € TTC.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2 du 20 juin 2014 relative aux délégations accordées par l'assemblée à M. le Maire ;

CONSIDERANT que la décision mentionnée ci-dessus est conforme aux délégations accordées ;

PREND acte de la présentation de la décision municipale prise en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal.